

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238

5 février 2011

SOMMAIRE

Adéquation S.à r.l.	11418	Immobilière Angelsberg S.A.	11423
Allgemeine Gesellschaft für Verbriefungen S.A.	11412	Immobilière Mamer Concept S.A.	11424
Aurinter S.A.	11407	Imocar S.à r.l.	11424
Best Way Invest S.A.	11408	Ion S.A.	11418
Carat (Lux) SICAV	11409	Isles S.à r.l.	11422
Clarence S.à r.l.	11410	ITS S.à.r.l.	11415
CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft	11413	ITT Industries S.à r.l.	11415
Dealinvest SA	11407	Jademi Finances S.A.	11422
Deepinvest S.A.	11407	Lafin S.A.	11409
Dexia Global	11410	L.S.H. S.A.	11409
EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l.	11404	Manling	11414
European Mail S.à r.l.	11418	Monte Rosa	11378
F.D.V. S.A.	11423	Omega Investment Corporation S.A.	11416
Financière Express Holding 2001 S.A.	11412	Online Engineering S.à r.l.	11420
Finanzimmo S.A.	11424	Online Engineering S.à r.l.	11415
Flanders International S.A.	11408	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	11401
GGI S.A.	11417	P6 BCE Coinvest S.à.r.l.	11413
GGI S.A.	11423	P6 BCE S.à.r.l.	11415
GGI S.A.	11418	Radius S.A.	11388
GGI S.A.	11422	Radius S.A., SPF	11388
Gimo Invest S.A.	11414	Sadovaya Group S.A.	11408
Globaltrade S.A.	11423	Stabilux S.à r.l.	11417
GM Inter Est Maritime S.A.	11423	Tafta S.A.	11420
HFB Investissements S.A.	11378	Technossence S.A.	11416
Il Gelato Luisi S.à r.l.	11424	Vue du Golfe S.A.	11424
Imayou S.A., SPF	11400	WHFC Holdings S.à r.l.	11390

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on February 24th, 2011 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Resignation of all Directors and of the Statutory Auditor and appointment of their replacement
5. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2011 until the present Extraordinary General Meeting
6. Transfer of the corporate seat
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011018567/795/19.

Monte Rosa, Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 157.435.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Sandra Ida Rijke, born on April 7, 1965 in Heemstede, the Netherlands, with professional address at 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg,

duly represented by Ms. Clara Wilhelmina Karsten, born on February 20, 1974 in Eindhoven, the Netherlands, with professional address at 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state, as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Monte Rosa" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000), represented by forty (40) shares in bearer form, having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in bearer form (actions au porteur).

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either indi-

vidually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting .

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the Company has only one (1) shareholder, the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business..

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

The first annual general meeting will be held in May 2012.

Subscription and Payment

Mrs. Sandra Ida Rijke, represented as stated above, subscribes to the forty (40) shares in bearer form, having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000), which will be allocated as follows:

- an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to the share capital account of the Company; and
- an amount of six hundred and ten thousand Euro (EUR 610,000) to the share premium account of the Company.

The amount of six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as director of the Company for a period of six (6) years:

Ms. Clara Wilhelmina Karsten, born on February 20, 1974 in Eindhoven, The Netherlands, with professional address at 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Ms. Margot Ruygrok, born on 22 February 1964 in Voorburg, The Netherlands, residing at 800 allée du Bel Horizon, 74160 Beaumont, France, is appointed as statutory auditor (commisaire aux comptes) of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is located at 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sandra Ida Rijke, née le 7 avril 1965 à Heemstede, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg,

ici représentée par Madame Clara Wilhelmina Karsten, née le 20 février 1974 à Eindhoven, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Monte Rosa" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa

faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000), représenté par quarante (40) actions au porteur, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront des actions au porteur.

6.2. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires /Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

Dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégamme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en mai 2012.

Souscription et Libération

Madame Sandra Ida Rijke, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quarante (40) actions au porteur, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000) qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de quarante mille euros (EUR 40.000) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de six cent dix mille euros (EUR 610.000) au compte de réserve d'émission de la Société.

Le montant de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.200.-

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) ans:

Madame Clara Wilhelmina Karsten, née le 20 février 1974 à Eindhoven, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Madame Margot Ruygrok, née le 22 février 1964 à Voorburg, les Pays-Bas, domiciliée au 800 allée du Bel Horizon, 74160 Beaumont, France, est nommée en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) ans.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. WILHELMINA KARSTEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54306. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167951/545.

(100194685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Radius S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Radius S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.276.

L'an deux mil dix, le seizième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RADIUS S.A., avec siège social au 11, bld du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 31276, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 14 décembre 1989 numéro 371 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérald Guillaume, comptable, demeurant au 124, rue de Lorraine, F – 54400 Cosne et Romain,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérald Guillaume, précité, comptable, demeurant au 124, rue de Lorraine, F – 54400 Cosne et Romain, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1 Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet à partir du jour de l'acte, modification en conséquence de l'objet social et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant;

2 Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: " La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF")."

3 Modification subséquente de l'article 14 des statuts comme suit: "Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

4 Constat de la conversion du capital social de Flux 3.000.00 en euros 74.368,06 et modification subséquente de l'article 3 § 1 des statuts.

5 Suppression des dispositions du capital autorisé dans les statuts.

6 Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7 Suppression de l'article 8 sur les actions de garantie.

8 Suppression dans les statuts de la référence à la première année sociale et modification de l'article 9 de statuts

Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 3 in fine des statuts de la Société comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF».

10 Changement de la dénomination de la Société en "RADIUS S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1^{er} §1 des statuts.

11 Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au jour du présent acte et de modifier en conséquence l'objet social et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

Troisième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF.»

Quatrième, Cinquième et Sixième résolutions:

L'assemblée constate la conversion de la devise du capital en euro qui s'est opérée automatiquement et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Ainsi, l'assemblée décide de modifier l'article 3 § 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. § 1.** Le capital est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (EUR 74.368,06) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée décide également de supprimer à l'article 3 des statuts toutes dispositions relatives au capital autorisé.

Septième résolution:

L'assemblée décide supprimer l'article 8 relatif au cautionnement du mandat des administrateurs et commissaire.

Les anciens articles 9 à 14 sont renumérotés 8 à 13.

Huitième résolution:

L'assemblée décide également de supprimer la deuxième phrase de l'article 9 relatif au premier exercice social.

Neuvième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également d'ajouter un nouveau paragraphe en fin de l'article 3 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 3. in fine.** Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.»

Dixième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en RADIUS S.A., SPF.

A la suite de la résolution ci-dessus et la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. § 1.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination RADIUS S.A., SPF (la «Société»).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gérard Guillaume, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57451. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005187/129.

(110005005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

WHFC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.420.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wert Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 75,000.00, having its registered office at L-5365

Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726,

here represented by Edoardo Romano, lawyer, residing professionally at 33 avenue

J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Munsbach on 6 January 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "WHFC Holdings S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

All board meetings shall be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by two managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions circulated to the managers and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent.

(5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s). The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 20. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the manager/board of managers may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company may have (including the Investors).

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares have been subscribed and paid up by Wert Investment Holdings S.à r.l. to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) paid by the prenamed shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.-(three thousand euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

(1) the number of managers is set at 4 (four). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Teunis Christiaan Akkerman, company manager, whose private address is at 15 rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Luxembourg, born in Dirksland, The Netherlands, on 30 December 1948;

Jean Roger Lemaire, company manager, whose private address is at 12A rue Randligen L-8366 Hagen, Luxembourg, born in Bastogne, Belgium, on 10 July 1953;

Krzysztof Drozd, company manager, whose professional address is at 50 New Bond street, London W1S1BJ, United Kingdom, born in Legnica, Poland, on 11 April 1975; and

Andrew Paul Lenk, company manager, whose professional address is at 8500 Normandale Lake Blvd Suite 1500, Minneapolis MN 55437, USA, born in Wisconsin, USA, on 30 October 1970; and

(2) the registered office is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A COMPARU:

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR75.000,00, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann et immatriculé auprès du Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 132.726,

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, résidant professionnellement à 33 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munsbach le 6 janvier 2011.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "WHFC Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Munsbach.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par deux gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions circulées aux gérants et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associé(s). Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves

distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus large pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le gérant ou le conseil de gérance peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 23. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société (y compris les Investisseurs).

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

Souscription et Libération

Les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ont été souscrites et libérées par Wert Investment Holdings S.à r.l. à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 3.000.-(trois mille euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre de gérants est fixé à quatre (4). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Teunis Christiaan Akkerman, gérant de société, dont l'adresse privée est à 15 rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Luxembourg, né à Dirksland, Pays-Bas, le 30 décembre 1948;

Jean Roger Lemaire, gérant de société, dont l'adresse privée est à 12A rue Randligen L-8366 Hagen, Luxembourg, né à Bastogne, Belgique, le 10 juillet 1953;

Krzysztof Drozd, gérant de société, dont l'adresse professionnelle est à 50 New Bond street, London W1S1BJ, United Kingdom, né à Legnica, Pologne, le 11 avril 1975; et

Andrew Paul Lenk, gérant de société, dont l'adresse professionnelle est à 8500 Normandale Lake Blvd Suite 1500, Minneapolis MN 55437, USA, né au Wisconsin, Etats-Unis, le 30 octobre 1970; et

(2) le siège social de la société est établi à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé E. Romano, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2190. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015222/557.

(110017518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Imayou S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.051.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Reportée qui se tiendra le 14 février 2011 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011013820/795/15.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA)", a société en commandite par actions, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 116.814, incorporated by deed dated on 24th May 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1189 of 19th June 2006.

The meeting is presided by Mr. Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mrs. Elodie Luksys, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 3rd of February 2010.

III.- Closed, the attendance list let appear that, 539.673 Class A shares and 99.829 Class B shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Postponement of the date of the Annual General Shareholders' Meeting from last Thursday of April to last Thursday of May.

2. Amendment of article 18.5. to read as follows:

18.5 The value of the SICAR's assets shall be determined as follows:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be adjusted as considered necessary in the opinion of the Manager;

(b) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market shall be valued taking into consideration their quoted mid-market price, subject to any discounts due to the nature of such security on the market which is normally the principal market for such securities, unless the price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its fair value estimated by the Manager exercising prudence and good faith;

(c) un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be evaluated on the basis of the fair value, estimated with the exercise of prudence and good faith by the Manager. The fair value for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined by the Manager according to the "International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines" established by the IPEV Board;

(d) all other assets of any kind or nature shall be valued at fair market value, as determined in good faith by or under the responsibility of the Manager acting reasonably having regard to applicable market standards as applied from time to time;

(e) the Manager is authorised to apply other alternative valuation principles on a consistent basis if the aforementioned valuation methods appear inadequate in principle or inappropriate in extraordinary circumstances or upon the occurrence of extraordinary events.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the date of the Annual General Shareholders' Meeting from last Thursday of April to last Thursday of May and to change consequently article 9.1. of the statutes, as follows:

“ **Art. 9.1.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the SICAR, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, the last Thursday of May at 3.00. p.m. If such day is not a Business Day in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. All general meetings shall be chaired by the Manager”.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 18.5 of the statutes, as follows:

“ **Art. 18.5.** The value of the SICAR’s assets shall be determined as follows:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be adjusted as considered necessary in the opinion of the Manager;

(b) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market shall be valued taking into consideration their quoted mid-market price, subject to any discounts due to the nature of such security on the market which is normally the principal market for such securities, unless the price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its fair value estimated by the Manager exercising prudence and good faith;

(c) un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be evaluated on the basis of the fair value, estimated with the exercise of prudence and good faith by the Manager. The fair value for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined by the Manager according to the "International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines" established by the IPEV Board;

(d) all other assets of any kind or nature shall be valued at fair market value, as determined in good faith by or under the responsibility of the Manager acting reasonably having regard to applicable market standards as applied from time to time;

(e) the Manager is authorised to apply other alternative valuation principles on a consistent basis if the aforementioned valuation methods appear inadequate in principle or inappropriate in extraordinary circumstances or upon the occurrence of extraordinary events.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L’an deux mille dix, le vingt-six février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA)", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S.Luxembourg section B numéro 116.814, constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006.

L’assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée choisit comme scrutatrice Mme Elodie Luksys, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d’acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l’ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 3 février 2010.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que 539.673 actions de classe A et 99.829 actions de classe sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Ajournement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle du dernier jeudi d'avril au dernier jeudi de mai.

2.- Modification de l'article 18.5 comme suit:

18.5 La valeur de la SICAR sera déterminée comme suit:

(a) la valeur de tout fonds en caisse ou en dépôt, factures et billets à vue et créances, frais payés d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou à recevoir comme indiqué plus haut, et non encore reçus, sera considérée comme le montant total en question, à moins qu'il soit peu probable de le recevoir auquel cas la valeur en question sera adaptée comme le jugera nécessaire le Gérant;

(b) tout titre transférable et tout instrument du marché monétaire négocié ou coté en bourse ou sur tout autre marché organisé sera évalué sur la base du dernier prix connu, à moins que le prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur la base de sa valeur de marché prévisible estimée par le Gérant agissant avec prudence et bonne foi;

(c) les titres non cotés ou non négociés sur un marché régulier seront évalués sur la base de la valeur du marché, estimation faite avec prudence et bonne foi par le Gérant. La valeur du marché des titres non cotés ou des titres non négociés sur un marché régulier sera déterminée par le Gérant sur base du (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines) établi par l'IPEV Board);

(d) la valeur de tous les autres actifs de la SICAR sera déterminée en bonne foi par et sous la responsabilité du Gérant agissant raisonnablement d'après les standards du marché applicables.

(e) Le Gérant est autorisé à appliquer des principes d'évaluation alternatifs sur une base cohérente si la méthode d'évaluation mentionnée ci-dessus apparaît inadéquate ou inappropriée dans des circonstances extraordinaires ou en cas de survenance d'événements extraordinaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'ajourner la date de l'Assemblée Générale Annuelle du dernier jeudi d'avril au dernier jeudi de mai et de modifier en conséquence l'article 9.1 des statuts, comme suit:

« **Art. 9.1.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi en vigueur au Luxembourg, au siège social luxembourgeois de la SICAR ou en tel autre lieu au Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mai à 15.00 heures. Si cette date n'est pas un Jour Ouvrable dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant. Les autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et aux jours indiqués dans les avis de convocation respectifs. Toutes les assemblées générales seront présidées par le Gérant.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 18.5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.5.** La valeur de la SICAR sera déterminée comme suit:

(a) la valeur de tout fonds en caisse ou en dépôt, factures et billets à vue et créances, frais payés d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou à recevoir comme indiqué plus haut, et non encore reçus, sera considérée comme le montant total en question, à moins qu'il soit peu probable de le recevoir auquel cas la valeur en question sera adaptée comme le jugera nécessaire le Gérant;

(b) tout titre transférable et tout instrument du marché monétaire négocié ou coté en bourse ou sur tout autre marché organisé sera évalué sur la base du dernier prix connu, à moins que le prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur la base de sa valeur de marché prévisible estimée par le Gérant agissant avec prudence et bonne foi;

(c) les titres non cotés ou non négociés sur un marché régulier seront évalués sur la base de la valeur du marché, estimation faite avec prudence et bonne foi par le Gérant. La valeur du marché des titres non cotés ou des titres non négociés sur un marché régulier sera déterminée par le Gérant sur base du (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines) établi par l'IPEV Board);

(d) la valeur de tous les autres actifs de la SICAR sera déterminée en bonne foi par et sous la responsabilité du Gérant agissant raisonnablement d'après les standards du marché applicables.

(e) Le Gérant est autorisé à appliquer des principes d'évaluation alternatifs sur une base cohérente si la méthode d'évaluation mentionnée ci-dessus apparaît inadéquate ou inappropriée dans des circonstances extraordinaires ou en cas de survenance d'événements extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Stoffel, S. Bemtgen, E. Luksys, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011015786/175.

(110018718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.531.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Edgeworth Capital (Luxembourg) S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-4963 Clemency, 9, Rue Basse, incorporated by deed drawn up on December 10, 2010, inscribed at trade register Luxembourg section B number 157.531, which will be published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred (100) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Transfer of the registered office of the Company from L-4963 Clemency, 9, Rue Basse to L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

2) Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the statutes.

3) Resignation of the current manager, Mr Philippe Vanderhoven and discharge to grant him.

4) Appointment of the following managers in replacement of the resigning manager:

Mr Marc Ambroisien, President, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Mrs Elise Lethuillier, Vice President, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Mr Sidney Bouvier, Deputy First Vice President, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

5) Amendment of article 12, paragraph 4 regarding the powers of signature of the company.

6) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution:

It is decided to transfer the registered office of the Company from L-4963 Clemency, 9, Rue Basse to L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais and to amend consequently article 5, paragraph 1 of the statutes, as follows:

English version:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in Luxembourg”.

French version:

“ **Art. 5. Alinéa 1.** Le siège social est établi à Luxembourg.”

Second resolution:

It is decided to accept the resignation of the current manager, Mr Philippe Vanderhoven and to give him full discharge for the exercise of his mandate until today.

Third resolution:

It is decided to appoint the following managers in replacement of the resigning manager:
Mr Marc Ambroisien, President, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
Mrs Elise Lethuillier, Vice President, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
Mr Sidney Bouvier, Deputy First Vice President, with professional address at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Fourth resolution:

It is decided to amend article 12, paragraph 4 of the statutes regarding the powers of signature of the company, as follows:

English version:

“ **Art. 12. Paragraph 4.** The Company shall be bound by the sole signature of its manager, and, in case of plurality of managers, by the both signatures of two members of the board of managers.”

Version anglaise:

“ **Art. 12. Alinéa 4.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Edgeworth Capital (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, Rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157.531, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 2010, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la Société de L-4963 Clemency, 9, Rue Basse à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.
- 2) Modification afférente de l'article 5, alinéa 1 des statuts.
- 3) Démission du gérant actuel, savoir Monsieur Philippe Vanderhoven et décharge à lui accorder.

4) Nomination des gérants suivants en remplacement du gérant démissionnaire:

- Monsieur Marc Ambrosien, Directeur, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Madame Elise Lethuillier, Directeur Adjoint, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Monsieur Sidney Bouvier, Sous-Directeur Principal, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

5) Modification de l'article 12, alinéa 4 relatif aux pouvoirs de signature de la société.

6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la société L-4963 Clemency, 9, Rue Basse à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais et de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in Luxembourg”.

Version française:

“ **Art. 5. Alinéa 1.** Le siège social est établi à Luxembourg.”

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la démission du gérant actuel, savoir Monsieur Philippe Vanderhoven et de lui donner décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

Il est décidé de nommer les gérants suivants en remplacement du gérant démissionnaire:

- Monsieur Marc Ambrosien, Directeur, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Madame Elise Lethuillier, Directeur Adjoint, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Monsieur Sidney Bouvier, Sous-Directeur Principal, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 12, alinéa 4 des statuts, relatif aux pouvoirs de signature de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 12. Paragraph 4.** The Company shall be bound by the sole signature of its manager, and, in case of plurality of managers, by the both signatures of two members of the board of managers.”

Version française:

“ **Art. 12. Alinéa 4.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance”.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3043. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016380/141.

(110019709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Dealinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.312.

Deepinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.505.

L'an deux mille onze, le treize janvier.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant un projet de fusion notarié du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2424 du 11 novembre 2010, la société anonyme DEALINVEST SA., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 80.312, constituée suivant acte notarié du 16 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 707 du 31 août 2001 («la Société Absorbante») a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société anonyme DEEPINVEST SA, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 80.505, constituée suivant acte notarié du 30 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 758 du 14 septembre 2001 ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 29 octobre 2010.

Aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, ni pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion ni jusqu'à ce jour, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les actions de la Société Absorbée sont annulées;
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, le treize janvier deux mille onze.

Référence de publication: 2011017031/37.

(110019698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Aurinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 16 février 2011 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011013815/795/16.

Best Way Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.283.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 février 2011* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1er juillet 2010 à la date de la présente Assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011013816/795/17.

Sadovaya Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.489.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

before Notary which will be held on *February 2011* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year of the company which shall henceforth commence on January 1st of each year and end on December 31st and subsequent modification of the Article 18, chapter F of the Articles of Incorporation.
2. As a consequence, the previous year shall commence on July 1st, 2010 and end on December 31st, 2010. Therefore, the current financial year commenced on January 1st, 2011 and end on December 31st, 2011.
3. Set up of the date of the Annual General Meeting of the Company the third Wednesday of June, at 5.00 p.m. and subsequent modification of the Article 9.4, chapter C of the Articles of Incorporation.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011013818/795/18.

Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 février 2011* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} juillet 2010 à la date de la présente assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011013819/795/17.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.734.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 16 février 2011 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011013822/795/15.

Lafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.258.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on February 14th, 2011 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of all Directors and of the Statutory Auditor and appointment of their replacement
2. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2011 until the present Extraordinary General Meeting
3. Transfer of the corporate seat
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011013825/795/16.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der aktionäre eingeladen, die am 15. Februar 2011 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2010 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Januar 2011.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011013826/755/29.

Dexia Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.727.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires («l'Assemblée») de DEXIA GLOBAL aura lieu extraordinairement et anticipativement dans les locaux de Dexia Asset Management, 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, le 14 février 2011 à 10 heures

Ordre du jour:

1. Constatation et approbation de la tenue anticipée de l'Assemblée Générale en date du 14 février 2011 à 10 heures relative à l'approbation des comptes au 30 septembre 2010 et à la décharge à donner au Conseil d'Administration; cette Assemblée se tient anticipativement étant donné qu'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a été convoquée le 14 février 2011 à 11 heures pour se prononcer en faveur de la fusion de DEXIA GLOBAL avec le compartiment Cash + 100 de DEXIA PRIME ADVANCED par voie d'absorption.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 30 septembre 2010
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2010
4. Affectation des résultats
5. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2010
6. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
7. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à cette Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée auprès de DEXIA GLOBAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

DEXIA GLOBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011014139/755/33.

Clarance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.911.

—
In the year two thousand and ten, on the 10th day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company named Clarance S.à r.l., with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 100.911.

The aforesaid company was incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on May 13, 2004, published in the Mémorial C number 727 on July 14, 2004.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I: The sole shareholder, holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee of the notary office of Maître Martine Schaeffer with professional address at 74, Avenue Victor Hugo in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up a voluntary liquidation of the company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Such other actions necessary in conjunction with the foregoing;

The General Meeting of the sole shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Fairland Property Limited having its registered office in British Virgin Islands, registered with the Company Register of the British Virgin Islands under number 517295.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Clarance S.à r.l. ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.911.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 727 du 17 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Mr Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique de la Société, détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé chez le notaire Martine SCHAEFFER, avec adresse professionnelle au 75, Avenue Victor Hugo à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Toutes autres actions nécessaires en liaison avec ce qui précède.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur la société Fairland Property Limited, ayant son siège social en Les Iles Vierge Britannique, inscrite au registre des sociétés en Suède sous le numéro 517295.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: R. Thill, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56503. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166803/97.

(100193825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Allgemeine Gesellschaft für Verbriefungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.746.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 15 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide de remplacer PricewaterhouseCoopers, par VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen, enregistré sous le numéro B 52.610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010167691/16.

(100194524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Financière Express Holding 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.420.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 2010 que:

SER.COM S.à r.l., ayant son siège au 3 rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg à été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de CERTIFICA Luxembourg S.à r.l., commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010167828/14.

(100194526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

P6 BCE Coinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175125/10.

(100201484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.562.

Im Jahre zweitausendzehn, am fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft", mit Sitz in L-9970 Leithum, Driicht 2,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 96.562,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 14. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 545 vom 9. April 2002. Die Satzungen wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Anja HOLTZ, mit dem Amtssitz in Wiltz, am 23. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Blatt Nummer 784, vom 4. August 2005.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph FANK, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Beschluss die Gesellschaft „CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft" aufzulösen und in Liquidation zu versetzen;
- 2.- Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse;
- 3.- Annahme des Rücktritts der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars;
- 4.- Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und ab dem heutigen Tage in Liquidation zu versetzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Herrn Walter HAAS, Dipl.- Finanzwirt, wohnhaft in B-4701 Kettenis, Schloss Libermé, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen, mit allen rechtlichen Befugnissen die in Artikel 144 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, sowie abgeändert, vorgesehen sind.

Der Liquidator kann im Zuge der Ausübung seines Mandats, alle in Artikel 145 des vorerwähnten Gesetzes von 1915 vorgesehenen Befugnisse ausüben, ohne dass diesbezüglich eine spezielle Vollmacht seitens der Aktionäre vorliegt.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungsunterlagen der Gesellschaft stützen.

Er kann unter seiner Verantwortung, für bestimmte Handlungen und in einem von ihm festgelegten Zeitraum einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars anzunehmen und erteilt ihnen Entlastung bis zum heutigen Tage.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf € 750,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesende, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2010. DIE/2010/10191. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 9. Dezember 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010169853/60.

(100192557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Gimo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.690.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 novembre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.
- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Stéphane LIEGEOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en lieu et place de Madame Silvia CARDOSO.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, MAZARS, dont le siège social se trouve au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010168353/20.

(100194528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Manling, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.553.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 18 novembre 2010

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

- Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sylviane COURTOIS

Administrateur

Référence de publication: 2010168376/22.

(100194529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

ITS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9517 Weidingen, 48, rue Eisknippchen.

R.C.S. Luxembourg B 85.104.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010175500/12.

(100202765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

P6 BCE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175126/10.

(100201491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

ITT Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Dezember 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010175502/12.

(100202379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Online Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.180.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010175603/13.

(100203148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Omega Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.273.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22.12.2010 que:

- L'assemblée accepte la démission des administrateurs:

* Van Lanschot Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Van Lanschot Corporate Services S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Harbour Trust and Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

et commissaire aux comptes actuels:

* HRT Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

- L'assemblée nomme en remplacement les nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

d) Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née à Thionville (France) le 8 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

et commissaire aux comptes:

La société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22.12.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Von Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011002771/33.

(110001142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Technossence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.580.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Georges & Associés S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107572,

dûment représentée par son gérant Monsieur François GEORGES, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "TECHNOSENCE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104580, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de

résidence à Luxembourg, le 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 214 du 10 mars 2005.

2) Que le capital social est fixé à trente-et-un mille dollars Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167112/57.

(100193792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Stabilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.209.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29/12/2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010175137/10.

(100201601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

GGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.453.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175431/10.

(100203066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

GGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 69.453.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175432/10.

(100203067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

European Mail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 124.497.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Private Trustees S.A.
92, Rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011000228/14.

(100202873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Ion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.032.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175499/9.

(100203363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Adéquation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 157.410.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Laurent Divo, chef d'entreprise, né le 5 juin 1980 à Boulay (France), demeurant au 33, rue Mozart, F-57320 Bouzonville.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de vêtements, accessoires, cosmétiques et parfums ainsi que toute activité utile y afférant.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination "Adéquation S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Monsieur Divo, préqualifié.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Laurent Divo, chef d'entreprise, né le 5 juin 1980 à Boulay (France), demeurant au 33 rue Mozart, à F-57320 Bouzonville.

2. Le siège social est fixé au 36-38, Grand Rue à L-1660 Luxembourg.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. DIVO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/55051. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010169876/90.

(100194385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Online Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.180.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010175604/13.

(100203339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Tafta S.A., Société Anonyme Soparfi.

Enseigne commerciale: Solinvest.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 32.880.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TAFTA S.A.", avec enseigne commerciale "SOLINVEST" (numéro d'identité 1990 40 00 879), avec siège social à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 32.880, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 1990, publié au Mémorial C, numéro 280 du 14 août 1990 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2489 du 2 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Carmela CIPRIANO, gérante de société, demeurant professionnellement à Schifflange.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Abandon par la société du statut de -société holding- au profit de celui de -société de participations financières- (SOPARFI) et modification subséquente des articles 1^{er} et 4 des statuts de la société.

2) Insertion à l'article 6 des statuts d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

3) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

4) Administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de l'abandon par la société du régime fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de l'adoption par cette même société du statut de société de participations financières (SOPARFI).

En conséquence, l'assemblée décide de modifier:

1) L'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "TAFTA SA.", avec enseigne commerciale SO-LINVEST".

2) L'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la fabrication de produits cosmétiques ainsi que toutes prestations relevant de ces domaines d'activités.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société anonyme, association, sociétés en participations ou sociétés privées ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de telles participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En général la société peut mener toute activité patrimoniale, mobilière ou immobilière, commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions ou opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 6 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs Jean Michel ANGEVIN et Jean Christophe NOLIN et de leur donner décharge de leurs mandats.

L'assemblée constate que Monsieur Philippe CARRE est désormais administrateur unique de la société, avec pouvoir de signature individuelle et décide de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: CIPRIANO, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 08 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4397. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 décembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010174293/96.

(100199454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Isles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175469/11.

(100203117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Jademi Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 118.552.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour JADEMI FINANCES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010175507/12.

(100203214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

GGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.453.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175433/10.

(100203068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

GGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 69.453.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175434/10.

(100203361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Globaltrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.289.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60709 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175436/10.

(100202737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

GM Inter Est Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 78.861.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175437/10.

(100203335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

F.D.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 61.340.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

50, avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Roberto MANCIOCCHI / Signature

Référence de publication: 2011000231/14.

(100202945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Immobilière Angelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 135.117.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010175466/10.

(100202964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Il Gelato Luisi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 78.896.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-Alzette, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175472/10.

(100202676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Immobilière Mamer Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 66.589.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010175476/10.

(100202963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Immocar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 62.820.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175479/10.

(100203268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Finanzimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.671.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2011000238/14.

(100202801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Vue du Golfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 59.275.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007172/10.

(110006609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.
